



Doctrine lisible et pastorale cohérente

Le Vatican a publié le lundi 18 décembre 2023 une déclaration autorisant la bénédiction des couples « en situation irrégulière », autrement dit non mariés ou divorcés remariés, ainsi que les couples de même sexe.

Ce texte scandaleux (et rejeté par de nombreux évêquats et cardinaux à travers le monde¹) est l'occasion d'expliquer plus largement la discipline traditionnelle catholique sur les pécheurs publics et ses multiples conséquences quant à la réception des sacrements, la possibilité d'être parrain ou d'être enterré à l'église.

A propos du péché, saint Thomas d'Aquin note qu'on peut considérer dans le péché « *le préjudice qu'il cause à celui qui le commet, à ceux qu'il lèse ou scandalise, et même au bien public dont le bon ordre peut être troublé.* »²

Toute faute en effet nous pénalise nous-mêmes. Nous sommes les premières victimes de nos désordres. S'éloigner de la volonté de Dieu c'est s'éloigner de ce qui nous rend heureux. Nous avons tous dû assumer les conséquences désagréables de fautes que nous avons commises (lendemain difficiles de fêtes trop arrosées, perte de crédibilité à la suite de mensonges, remords de la conscience...). Nous avons parfois vérifié qu'il y a une justice immanente ou que la nature se venge.

Cependant, nos fautes ont aussi une répercussion sur notre prochain. Nous lésons le prochain en négligeant ce qu'il est en droit d'attendre de nous (pudeur, patience, véracité...) ou en l'exposant à notre mauvais exemple. A ce sujet, Jésus lui-même avertit : « *Celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou la meule qu'un âne tourne, et qu'on le précipitât au fond de la mer.* »³

Enfin, nos fautes, à des degrés divers, portent atteinte au bien commun. Nos actions s'inscrivent nécessairement dans cet ensemble ordonné d'interactions humaines qu'est la vie en société et dans lequel s'accomplit le but de notre existence. Il n'est certainement pas neutre pour l'épanouissement de quelqu'un de vivre dans la société de personnes vertueuses plutôt que vicieuses car « *L'homme ne peut vivre dans la société en solitaire, sans se conformer aux mœurs d'autrui* »⁴. Les vices de l'impudique, du menteur ou du



Le retour d'Égypte de la sainte Famille.
(Giovanni Francesco Romanelli c. 1635).

S
U
P
R
S
U
M
I
C
O
R
D
A

¹ Malawi, Côte d'Ivoire, Pologne, Hongrie, Ukraine, Cameroun, Kazakhstan, Ghana, Nigéria, Zambie, ...

² Somme théologique, IIa IIae q33 a1

³ Matth 18, 6

⁴ Somme théologique, Ia IIae q95 corpus

paresseux ont tôt ou tard une influence délétère sur l'entourage et tirent vers le bas l'ensemble de la société. Est-il raisonnable de penser que quelqu'un s'abreuvant en privé de contenus licencieux n'est pas davantage prédisposé à commettre des délits en ces matières ? Une société est donc légitime à pénaliser les comportements les plus préjudiciables à son équilibre selon le niveau de vertu général de ses membres.

L'Eglise a identifié certaines situations publiques comme étant particulièrement néfastes pour le peuple chrétien. C'est le cas entre autres des couples « en situation irrégulière », des couples de même sexe, mais aussi de l'absence durable de toute pratique religieuse ou de l'appartenance à la franc-maçonnerie. Ces situations désordonnées fragilisent la structure même de la vie humaine en société dont le mariage et les devoirs à l'égard du Créateur sont des murs porteurs. L'Eglise, s'en tenant à des critères purement externes, ne permet pas la réception de l'Eucharistie ni les funérailles ecclésiastiques aux personnes ayant choisi ces situations et ne s'en repentant pas.

Dans une société individualiste en perte de sens, il devient difficile de faire admettre pourquoi tel non pratiquant ne bénéficie pas d'obsèques religieuses, pourquoi en vivant sous le même toit sans être marié tel couple ne peut pas s'approcher de la sainte table, pourquoi tel parent non catholique ne peut devenir parrain de baptême ...

A travers ces diverses exigences, l'Eglise entend ne pas trahir dans les actes ce qu'elle explique dans la prédication de la foi. Elle rend les fidèles attentifs à la haute signification des actes religieux. La réception publique de l'Eucharistie par des divorcés remariés ne brouillerait-elle pas le message de l'Eglise sur la sainteté du mariage ?

L'Eglise espère aussi freiner la contagion du mauvais exemple. L'enterrement à l'Eglise d'un concubin impénitent ne laisserait-il pas penser que vivre en couple hors mariage n'a aucune importance pour le salut ?

En toutes ces situations, l'Eglise craint pour le salut de l'âme qui relève du mystère de la grâce divine. Elle assure la lisibilité de son message en évitant soigneusement les signaux contradictoires qui induiraient dans le peuple chrétien une confusion dans la

doctrine et la morale et à terme la disparition du sens religieux et la perte des âmes.

A l'heure où l'individualisme moderne tente d'infléchir la discipline de l'Eglise pour mieux corrompre la foi, comprenons que les règles catholiques traditionnelles sont des anticorps collectifs contre ce libéralisme mortifère et gardons à l'esprit dans nos choix personnels cette perspective du bien commun que nous ne pouvons mieux servir que par notre vertu.



Abbé Jean de Loÿe

Œuvres à accomplir pour gagner des indulgences le 31 décembre et le 1^{er} janvier.

- Le 31 décembre, participation dévote à la récitation solennelle de l'hymne *Te Deum*. *Ench. Ind. Conc. 26*
- Le 1^{er} janvier, participation dévote à la récitation solennelle de l'hymne *Veni Creator Spiritus*. *Ench. Ind. Conc. 26*

Annonces du mois

Genève

• Te Deum

- Dimanche 31, chant du *Te Deum* après les vêpres et le salut de 17h15 en action de grâce pour l'année écoulée.

- Lundi 1er janvier, Octave de Noël. Chant du *Veni Creator* au début de toutes les messes.

• Epiphanie

Samedi 6, messe lue à 8h30 et messe solennelle à 10h. Pas d'office du rosaire.

• Messe des bienfaiteurs

Lundi 8, à 18h30 à Carouge, messe de Requiem pour les bienfaiteurs défunts.

• Noël de l'école

Mardi 9 à 15h30, spectacle et goûter de Noël à l'école.

• **Monseigneur Lefebvre, un grand africain**

Jeudi 11 à 19h30 à l'oratoire, suite du cycle de conférences de M. l'abbé Ledermann sur la vie de Mgr Lefebvre : Délégation apostolique pour l'Afrique francophone (1948-1959).

• **Vente**

Dimanche 14, vente au profit du cours Notre-Dame-de-l'Annonciation de Cressia.

• **Initiation à la messe**

Samedi 20 à 11h à l'oratoire, cours d'initiation à la messe traditionnelle.

• **Cercles des mamans**

Jeudi 25, à l'oratoire dès 8h30, réunion de cercle des mamans. Confessions dès 8h30, messe à 8h50 suivie de la conférence spirituelle et d'un café.

• **Messe en Chablais**

Dimanche 28, messe en Chablais à 18h. Pour tout renseignement contacter : chablais@fsspx.ch.

• **Fête de Saint François de Sales**

Lundi 29, messe solennelle à 18h30 à l'oratoire.

• **Chandeleur**

Vendredi 2, bénédiction des cierges, procession et messe chantée à 18h30 à l'oratoire.

• **Prise de soutane**

Vendredi 2 février, prise de soutane au séminaire Saint Curé d'Ars de Flavigny.

• **Résultat quête**

Quête pour les travaux du 05/11/23 : CHF 2'445.20- Merci aux généreux bienfaiteurs.

• **À noter dans les agendas**

- Cours de préparation à la confirmation : les samedis 13, 20 et 27 janvier, à la salle paroissiale de l'oratoire à 11h.

- Samedi 17 février, recollection de confirmation. de 9h30 à 11h30.

- Dimanche 18 février, messe au faldistoire par Son Excellence Monseigneur Alfonso de Galarreta à 9h30. Confirmations à 15h30.

- Dimanche 5 mai, premières communions.

- Dimanche 9 juin, Kermesse.

• **Carnet Paroissial**

Ont été régénérés dans les eaux baptismales : Luca POQUET le 24 décembre ; Louis MALATIA le 27 décembre.

• **Prions pour nos defunts**

A été honoré de la sépulture ecclésiastique Luc PATOIS (inhumé à Marcellaz-en-Faucigny) le 30 novembre.

Ecole Saint-François-de-Sales

Rue Gaudy-le-Fort, 23
1213 Onex
Tél. +41(0)22 793 42 11
Fax +41(0)22 793 42 13



Catéchisme

Catéchisme pour enfants. Mercredi à 14h30.

Offices

- **Sexte** à 12h05 du lundi au samedi.

- **Chapelet** à 18h45 (jeu. Salut, ven. ch. de croix à 18h15)

Oratoire Saint-Joseph

Avenue du Cardinal-Mermillod, 9
1227 Carouge
Tél. +41 (0)22 342 62 32



Offices

Premier vendredi du mois. Après la messe de 18h30, adoration du Très Saint Sacrement jusqu'à 20h15.

Premier samedi du mois. Méditation et prière du chapelet devant le T.S.S. après la messe de 8h30.

Vêpres à 17h15 à l'oratoire tous les dimanches.

Confessions

- en semaine, une demi-heure avant les messes ;
sauf absence, voici la présence des confesseurs :

Lundi	abbé Thibault de Maillard	FR
mardi	abbé Jean de Loÿe	FR IT
mercredi	abbé Gérard Herrbach	FR
jeudi	abbé Jean-Marc Ledermann	FR DE
vendredi	abbé Jean de Loÿe	FR IT

- le dimanche, de 8h à 12h et à 18h30.

- le samedi, de 16h à 18h30 (courts entretiens avec le prêtre sans rendez-vous ou confession).

Autres

Mouvements de jeunes

Contact JCR : greg.cretin@gmail.com

Contact MJCF : martincaron74@gmail.com

Contact scout : cecilelamotte74@gmail.com

Catéchisme pour adultes le mercredi à 19h30.

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, s'adresser à Mlle Dominique Grevillet (tél. : 06 75 79 97 59).

Chapelle Notre-Dame de Lourdes

2770, route du Lac
F - 39220 Le Vivier des Rousses
Tél. +41/22 792 23 19



Confessions

- le samedi, de 17h30 à 18h00.

- le dimanche, de 9h20 à 9h50.

Offices

Premier samedi du mois

18h00 : messe lue.

18h30 : office du Rosaire.



Calendrier des messes pour janvier 2024

			Carouge Oratoire	Ecole	Les Rousses
Di	31	Dans l'octave de Noël, 2e cl.	8h, 9h30 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	1er	Octave de la Nativité et Circoncision de Notre-Seigneur, 1e cl.	8h, 9h30, 11h15 et 18h30	—	10h00
Ma	2	Fête du Saint Nom de Jésus, 2e cl.	18h30	7h15	—
Me	3	LGF: St Marius, Ev. de Lausanne et conf., 3e cl.	18h30	7h15	—
Je	4	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Ve	5	De la férie, 4e cl. - Mm. de St Télesphore, Pape et Mart. Premier vendredi du mois	18h30	7h15	—
Sa	6	Épiphanie de Notre-Seigneur, 1e cl. Premier samedi du mois.	8h30, 10h	7h15	18h
Di	7	Fête de la Sainte Famille, 2e cl.	8h, 9h30 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	8	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Ma	9	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	10	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—
Je	11	De la férie, 4e cl. - Mm. de St Hygin, Pape et Mart.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	12	De la férie, 4e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	13	Commémoration du Baptême de Notre Seigneur, 2e cl.	8h30	7h15	—
Di	14	2ème Dimanche après l'Épiphanie, 2e cl.	8h, 9h30 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	15	St Paul, premier Ermite, Conf., 3e cl. Mm. de St Maur, Abbé.	18h30	7h15	—
Ma	16	St Marcel Ier, Pape et Mart., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	17	St Antoine, Abbé, 3e cl.	18h30	7h15	—
Je	18	De la férie, 4e cl. - Mm. de Ste Prisque, Vge. et Mart.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	19	LGF: Bx Grégoire X, Pape et Conf., 3e cl. - Mm. des Sts. Marius, Marthe, Audifax et Abachus - S. Canut, Mmart.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	20	St Fabien, Pape et St Sébastien, Mmart., 3e cl.	8h30	7h15	18h
Di	21	3ème Dimanche ap. l'Épiphanie, 2e cl.	8h, 9h30 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	22	St Vincent et St Anastase, Mmart., 3e cl.	—	6h50	—
Ma	23	St Raymond de Peñafort, Conf., 3e cl. - Mm. de Ste Emérentienne, Vge. et Mart.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	24	St Timothée, Ev. et Mart., 3e cl.	18h30	7h15	—
Je	25	Conversion de St Paul, Ap., 3e cl.	8h50, 18h30	7h15, 11h10	—
Ve	26	St Polycarpe, Ev. et Mart., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	27	St Jean Chrysostome, Ev., Conf. et Doct., 3e cl.	8h30	7h15	18h
Di	28	Dimanche de la Septuagésime, 2e cl	8h, 9h30 11h15 et 18h30	—	10h00
Lu	29	St François de Sales, Ev., Conf., et Doct., Patron principal du Diocèse, 1e cl.	18h30	7h15	—
Ma	30	Ste Martine, Vge. et Mart., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	31	St Jean Bosco, Conf., 3e cl.	18h30	7h15	—
Je	1er	St Ignace d'Antioche, Ev. et Mart., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	2	Présentation de Jésus au temple et Purification de la Ste Vierge, 2e cl. Premier vendredi du mois.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	3	De la férie, 4e cl. - Mm. de St Blaise, Ev. et Mart. Premier samedi du mois	8h30	7h15	18h
Di	4	Dimanche de la Sexagésime, 2e cl.	8h, 9h30 11h15 et 18h30	—	10h00

Messe pro populo : Tous les dimanches à 9h30, la messe est célébrée pour les fidèles de l'oratoire.
Horaires spéciaux en italique. LGF : Fête propre au diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg.